

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 1<sup>er</sup> mars 2019**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence : Monsieur Jean-Pierre ANDEOL, Maire  
Présents : Reymonde BELLE, Matthieu BEGOU, Sylvie DERVILLE, Jérôme FLON, Denis GAUDIN, Hélène SYLVESTRE, Rudy SYLVESTRE.  
Absents : Monsieur Yvan SICHOU.  
Excusés : Monsieur Jean BOURGEOIS pouvoir à Monsieur Jérôme FLON.  
Madame Michelle EYRAUD pouvoir à Madame Reymonde BELLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Sylvie DERVILLE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**1. Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2018 :**

Le compte rendu du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2. Budget M14 et M49 : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2019 :**

- Budget Commune - Autorisation ouverture crédits investissement (Délibération n° 2018/03-01 - 01)
- Budget Eau-Assainissement - Autorisation ouverture crédits investissement (Délibération n° 2018/03-01 - 02)

**Monsieur le Maire**, rappelle aux membres du conseil que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certaines prestations doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars avril 2019.

Il convient de mettre en œuvre ces dispositions réglementaires pour le budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2019, selon les tableaux ci-dessous :

**BUDGET M49 - EAU-ASSAINISSEMENT :**

Chapitre	BP 2018	25%
20 : immobilisations incorporelles	4 066,23 €	1 016,55 €
21 : immobilisations corporelles	29 000,00 €	7 250,00 €
23 : immobilisations en cours	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 066,23 €</b>	<b>13 266,55 €</b>

**BUDGET M14 – BUDGET GENERAL**

Chapitre	BP 2018	25%
20 : immobilisations incorporelles	7 170,00 €	1 792,50 €
21 : immobilisations corporelles	61 230,00 €	15 307,50 €
23 : immobilisations en cours	40 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 400,00 €</b>	<b>27 100,00 €</b>

**3. Approbation des documents budgétaires du budget annexe 2018 : EAU-ASSAINISSEMENT,**

- **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**
  - Délibération n° 2018/03-01 – 03

**Le Maire** quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Hélène SYLVESTRE, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean-Pierre ANDEOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif eau-assainissement, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint;

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Résultat d'exploitation 2017 reporté	39 717.08
<b>RECETTES 2018</b>	33 932.50
Dont vente eau	25 709.67
Dont redevance assainissement collectif	4 301.32
<b>DEPENSES 2018</b>	26 775.58
Dont charges exploitation	21 286.72
Dont charges financières	2 902.13
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat d'investissement 2017 reporté	14 271.23
<b>RECETTES 2018</b>	
Dont subventions reçues	<b>0.00</b>
Dont	<b>0.00</b>
<b>DEPENSES 2018</b>	13 393.57
Dont remboursement emprunt	6 662.88
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	-13 393.57
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
Section d'Exploitation	46 874.00
Section d'Investissement	877.66
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>	<b>47 751.66</b>

- Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint
- Ont signé au registre des délibérations :

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2018.

▪ **COMPTE DE GESTION 2018**

– *Délibération n° 2018/03-01 – 04*

Dressé par Madame Véronique MAZEYRAT-PASQUIER Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

- **COMPTE DE RESULTAT 2018**  
– Délibération n° 2018/03-01 – 05

	<u>Investissements</u>	<u>Exploitation</u>
<b>Report Résultat (exercice N-1)</b>	<b>14 271.23</b>	<b>39 717.08</b>
Recettes (exercice N)	0.00	33 932.50
Dépenses (exercice N)	13 393.57	26 775.58
<b>Résultat des sections (exercice N)</b>	<b>-13 393.57</b>	<b>7 156.92</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>877.66</b>	<b>46 874.00</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Recettes		
Dépenses		
<b>TOTAL</b>	<b>877.66</b>	<b>46 874.00</b>
<b>Proposition d'affectation au compte 1068</b>		0.00
<b>Proposition de Report au budget (exercice N+1)</b>	<b>877.66</b>	<b>46 874.00</b>

Inscription sur BP

BP 2019

BP 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

#### 4. **Budget Primitif M49 EAU-ASSAINISSEMENT 2019**

- Délibération n° 2018/03-01 – 06

Monsieur le Maire demande à son 1er Adjoint, Hélène SYLVESTRE, de présenter le budget Primitif Eau-Assainissement 2019 au Conseil Municipal.

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat d'exploitation 2018 reporté	<b>46874.00</b>
<b>RECETTES 2019</b>	<b>51780.00</b>
Dont vente eau	25000.00
Dont redevance assainissement collectif	4300.00
<b>DEPENSES 2019</b>	<b>98654.00</b>
Dont charges exploitation	20260.00
Dont charges financières	2660.00
Dont virement en investissement	24500.00
Dont dépenses imprévues	2739.00
<b>SOLDE DE LA SECTION 2019</b>	<b>-46874.00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>0.00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat d'investissement 2018 reporté	877.66
<b>RECETTES 2019</b>	<b>144340.00</b>
Dont subventions reçues	85460.00
Dont virement de la section d'exploitation	24500.00

<b>DEPENSES 2019</b>	145217.66
Dont remboursement emprunt	7120.00
Dont travaux investissement à réaliser	122510.00
Dont dépenses imprévues	5947.66
<b>SOLDE DE LA SECTION 2019</b>	-877.66
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	
	0.00
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
Section d'Exploitation	0.00
Section d'Investissement	0.00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2019</b>	0.00

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif Eau-Assainissement 2019 de la Commune.

**5. M14 : demande de subventions des associations,**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal attribue une subvention communale aux associations en faisant la demande.

• Les Restaurants de Cœur	100,00 €
• Vidéos Val de Drôme	50,00 €
• Club Inter-génération à Beaufort	50,00 €
• ADMR à Mirabel	200,00 €
• Mémoire de la Drôme	100,00 €
• Centre Léon BERARD	100,00 €
• Amicale laïque Ecole RPI de Piégros la Clastre	200,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver les montants des aides financières apportées par la commune conformément au tableau ci-dessus.
- d'autoriser monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au versement effectif de ces aides.

**6. R.D.P.D. : Adhésion : choix de l'organisme, délibération,**

- Délibération n° 2018/03-01 – 08

Depuis le 25 mai, le RGPD est entré en vigueur dans l'Union européenne. Il s'agit de s'adapter aux nouvelles réalités numériques et d'unifier le cadre en matière de protection des données personnelles. La désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire.

Deux organismes sont en mesure de nous accompagner dans ce domaine : le CDG26 et INFOROUTE.

Le Conseil Municipal, après étude des devis et en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, la commune à adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

Il autorise également M. le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**7. Schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement : ouverture des plis en mairie de Cobonne, le 7 mars 2019**

Monsieur le maire rappelle que suite à la mise en place des schémas directeurs Eau- Assainissement, une consultation portant sur le choix du bureau d'études a été diffusée par appel d'offre.

Les Maires du groupement de communes de la vallée de la Gervanne, la représentante du Département (qui accompagnent les mairies pour la mise en œuvre du projet) se sont réunis en mairie de Cobonne le 7 mars dernier pour l'ouverture des plis.

Analyse des offres selon deux critères :

1. Le cout global
2. Les références techniques et les moyens humains

## **8. Autorisation pour le passage du Challenge Val Drôme,**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Challenge Val Drôme passera sur la commune le 10,11 et 12 mai 2019 et que l'association marathon nature Drôme sollicite une autorisation de passage.

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

## **9. Travaux d'électrification : SDED, hameau de Vaugelas,**

Enfouissement des gaines est terminé à Vaugelas.

## **10. Syndicat Drôme Gervanne,**

La réparation effectuée sur la fuite d'eau au quartier « Les Marets » a fait apparaître une très nette diminution d'achat d'eau pour 2018.

## **11. Statut de la CCVD : changement du siège social,**

- Délibération n° 2018/03-01 – 09

La Communauté de Commune du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) à laquelle adhère la commune, doit modifier ses statuts afin d'acter le changement d'adresse du siège social, suite au déménagement de la collectivité à Eurre.

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur la modification de l'article 2 lors de la séance du 29/01/2019.

Ceci étant rappelé, il est proposé de modifier l'article 2 des statuts de la CCVD

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Commune du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) qui consiste à changer l'adresse du siège social ainsi qu'à modifier l'article 2 des statuts comme précité ci-dessus.

VOTE à l'unanimité.

## **12. Questions diverses**

### **- RP Global**

Le conseil municipal tient à réaffirmer aujourd'hui que le projet éolien proposé par RP GLOBAL n'est un projet communal, mais qui appartient à la société citée ci-dessus.

### **- Acquisition de « La Magnanerie »,**

*Délibération n° 2018/03-01 – 10*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- que Monsieur Aimé GINOUX propriétaire du tènement dit « La Magnanerie », situé « Le Village » à Montclar sur Gervanne, référencé au cadastre sous les numéros AD 238, 239, 338,339 et 220, est d'accord de vendre à la commune ce bien.
- Que le pôle d'évaluations domaniales, consulté pour avis, informe que la commune peut procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du service du Domaine (acquisition d'un montant inférieur à 180 000 €).

Dans le cadre de l'intérêt public, et afin de ne pas perdre l'opportunité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune se porte acquéreur du tènement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, moins une abstention, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition du tènement pour un montant de 100 000 € dans le but de créer une location communale,

- Décide l'inscription des crédits nécessaire au budget primitif 2019,
- Charge M. le Maire de procéder aux formalités administratives,
- Autorise M. le Maire à représenter la commune pour la signature de l'acte,

### **- Mise à disposition d'un CD sur la modification n°1 du PLU de Mirabel et Blacons.**

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 29 mars 2019 à 18 h 30.  
Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 45.

Jean-Pierre ANDEOL

Maire